

POLYNÉSIE ET LOI MORIN, le point de vue du président de la Polynésie Française.

par Edouard Fritch



[NDLR : Ce texte date de fin avril 2018 et il s'inscrit dans le climat des élections territoriales en Polynésie française. Ces élections sont majeures pour les Polynésiens, car c'est la majorité issue de ce scrutin qui élit le président de la Polynésie française, lequel va former le gouvernement local. Lorsque le président Fritch répond, il est certes président, mais en fin de mandature. Il répond en qualité de leader du parti T'apura Huiraaatira. Ce parti va remporter les élections et réélire E. Fritch à la tête du pays. Après sa ré-élection, E. Fritch, cette fois en sa qualité de président de la Polynésie française, publie sur le site de la présidence ce texte en indiquant qu'il s'agit de sa position sur le fait nucléaire. Il cite ce texte comme base de feuille de route dans les documents de cadrage tels que le rapport pour le débat d'orientation budgétaire et autres projets de performance. Donc, il s'agit d'une position politique, au sens large du terme.]

«**R**evenant sur l'indemnisation des victimes, sujet qui touche nombre d'entre nous dans leur chair de manière si terrible et si pressante, comme je le rappelle plus haut, les parlementaires de la majorité que je conduis n'ont pas compté leur peine pour obtenir la mise à terre de l'intolérable «risque négligeable». Nous espérions que cette victoire allait permettre un déblocage massif et rapide des dossiers. Or, force est de constater qu'il n'en est rien, et ce malgré la bonne volonté manifeste du nouveau président du comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (CIVEN), Monsieur Alain Christnacht.

Car la loi Morin contient dans son article premier la cause même de son caractère inopérable. En effet, cet article indique : « Toute personne souffrant d'une maladie

radio-induite résultant d'une exposition à des rayonnements ionisants dus aux essais nucléaires français (...) peut obtenir réparation intégrale de son préjudice (...)»

Il s'agit donc d'établir un lien entre la maladie potentiellement radio-induite et les essais nucléaires français.

Or, toute la communauté médicale et scientifique, française et internationale, d'organismes d'État ou d'organisations non gouvernementales, nous dit qu'il est difficile d'apporter la preuve d'un lien, tout comme d'apporter la preuve d'une absence de lien. Ceci est d'autant plus difficile que les maladies se déclarent de dizaines d'années après l'exposition supposée, directe ou indirecte, aux rayonnements ionisants et qu'ainsi